



Les Ecoles du Service de santé des armées

Le 17 janvier 1708, Louis XIV signe l'édit qui acte la naissance du Service de santé des armées (SSA). Il crée les «charges» de médecin et de chirurgien des armées et organise la prise en charge des blessés et des malades militaires. Depuis, les écoles du SSA ont reçu la Légion d'honneur, les croix de Guerre 1914-1918, 1939-1945 et des Théâtres d'opérations extérieurs ainsi que celle de la Valeur militaire.

Outre sa mission principale de soutien des forces armées, le SSA apporte sa contribution dans le domaine de la santé publique et dans la mise en œuvre des plans gouvernementaux de gestion des risques nucléaire, radiologique, biologique et chimique.

Les moyens

Le SSA compte : 14.760 personnes d'active, dont 5.000 civils ; 3.000 réservistes, affectés dans 8 Hôpitaux d'instruction des armées (HIA) équivalents des Centres hospitaliers universitaires du ministère de la Santé ; 17 Centres médicaux des armées ; 14 Centres médicaux interarmées (Outremer) ; 1 Service de protection radiologique ; 1 Centre de transfusion sanguine ; 1 Centre d'épidémiologie et de santé publique ; 3 Etablissements de ravitaillements en médicaments et matériels médico-chirurgicaux ; 1 Institut de recherche biomédicale. Les HIA fournissent 12 médecins et infirmiers pour chaque antenne chirurgicale avancée (ACA). Parmi les 8 ACA, 2 sont aéroportées, à savoir les 7ème et 14ème Antennes chirurgicales parachutistes (ACP), héritières des 3ème et 5ème ACP ayant participé à la bataille de Dien Bien Phu (Indochine, 1954).



Les formations

Le SSA assure les formations, initiale et continue, de ses médecins, pharmaciens, vétérinaires et infirmiers dans ses trois écoles : l'Ecole du Val-de-Grâce (EVDG) ; l'Ecole de santé des armées (ESA) ; l'Ecole du personnel paramédical des armées (EPPA). L'EVDG pilote les formations des personnels du SSA. La formation à l'urgence opérationnelle assure aussi la tutelle de l'ESA et de l'EPPA. Elle suit le parcours pédagogique des internes des HIA, des étudiants en dernière année des études de pharmacie, de chirurgiens-dentistes et de vétérinaires. Elle organise aussi les formations adaptées à l'environnement des milieux militaires et les formations opérationnelles.

Le 27 mai 1922, l'EVDG est citée à l'ordre de l'armée avec le texte sui-

vant : « *Fidèle à ses nobles traditions, a su inspirer le culte de la science et de l'esprit de sacrifice aux officiers du corps de santé militaire qui, par l'admirable dévouement et l'abnégation dont ils ont fait preuve au cours de la grande guerre, se sont acquis des titres impérissables à la reconnaissance du pays.* »

Fondée en 2011, l'ESA a remplacé les Ecoles du service de santé des armées fondées en 1971 et implantées l'une à Lyon-Bron et l'autre à Bordeaux. Selon la décision n°7165/DEF/CAB/SDBC/CPAG, elle en est l'héritière, par filiation directe, de leurs patrimoines de tradition. L'ESA, implantée à Lyon-Bron, assure la formation des élèves officiers médecins et pharmaciens. Les élèves suivent le même cursus que les étudiants en médecine à la faculté de médecine de Lyon.

Les élèves militaires bénéficient, à l'ESA, d'un soutien renforcé fourni par des professeurs du SSA. Il en résulte un taux de réussite au concours de fin de première année de 80 %. Outre une formation d'officier, les élèves de l'ESA reçoivent une formation médico-militaire de 1.800 heures. La profession de médecin militaire impose d'apporter aux élèves des formations



Les Ecoles du Service de santé des armées

non enseignées dans le cursus universitaire. L'objectif est l'acculturation des futurs médecins au milieu militaire et le développement de la vision opérationnelle du métier de praticien des armées. Cette formation comprend : une formation militaire ; l'obtention de brevets militaires parachutiste, commando, alpiniste, plongeur, etc. L'Ecole du personnel paramédical des armées a été progressivement transférée de Toulon à Lyon-Bron entre 2016 et 2018. Elle prépare au diplôme des infirmiers destinés à servir dans les unités du SSA au sein des armées de Terre et de l'Air, de la Marine nationale, de la Gendarmerie et des formations militaires de la Sécurité civile. Les élèves infirmiers reçoivent une formation académique à l'Institut de formation en soins infirmiers, complétée par une formation militaire, comme pour les élèves médecins. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'opération « Résilience » contre la pandémie du Covid-19 dès mars 2020, 336 internes des HIA et de l'Ecole du Val-de-Grâce ont été mobilisés pour renforcer les équipes des hôpitaux civils et militaires. Par ailleurs, 138 élèves de l'Ecole de santé des armées et de l'Ecole du personnel paramédical des armées ont été envoyés en renfort des équipes des HIA et de l'Hôpital militaire de réanimation de Mulhouse, qui participent activement à la lutte contre la pandémie.

Les citations

Les textes des citations à l'ordre de l'armée des différentes écoles de santé sont les suivants. **Croix de guerre 1914-1918** : « *Ecole principale du service de santé de la marine de Bordeaux : a élevé dans le culte de la science et du devoir toutes les générations de médecins de la Marine et des troupes coloniales qui, au cours de la Grande Guerre, ont magnifiquement affirmé sur mer et sur terre, avec les plus solides qualités de leur profession, les plus hautes vertus militaires.* » **Croix de Guerre 1919-1945** : « *Ecole du service de santé militaire de Lyon : Héritière d'un long passé de gloire militaire et scientifique et d'une tradition permanente de dévouement à la Patrie et à l'humanité, a fourni des promotions d'élèves qui, pendant la campagne de 1939-1940 et la campagne de libération, dans la Résistance comme dans les camps de prisonniers, ont acquis par leur abné-*

gation, leur héroïsme et leur valeur technique, la reconnaissance de leurs blessés et l'admiration de leurs compagnons d'armes. » **Croix de Guerre des Théâtres d'opérations extérieurs** : « *Ecole du service de santé militaire de Lyon : Fidèle à ses nobles traditions, l'Ecole du service de santé militaire a formé, depuis plus d'un siècle, des officiers du corps de santé qui, présents sur tous les théâtres d'opérations extérieurs, ont acquis par leur dévouement, leur admirable esprit de sacrifice, leur valeur technique et leur courage, l'estime de leurs blessés et malades, l'admiration de leurs compagnons d'armes et la reconnaissance de la Patrie.* » Enfin, par décision en date du 21 novembre 2011, l'Ecole du personnel paramédical des armées a été citée à l'ordre de l'armée et a reçu la **croix de la Valeur militaire** avec palme.

Marc Beauvois,
section de la Haute-Garonne



L'Ecole de santé des armées.